

CONSEIL MUNICIPAL du : Vendredi 10 Juillet 2020.

Présents :

MM. Jean-Michel CHAUSSON, Xavier DAUSTER, Martial DESPLANQUE,
Pascal GROULT, Jean-Marc MOGLIA, Miguel MORENNE, David SIAUSSAT.

Mmes Nathalie BARBARAY, Liliane FERAILLE, Angélique GOSSE, Stéphanie JACOB,
Barbara LEPAGE, Patricia PICOS, Thérèse PLAZANET.

Absent excusé : M. Jean-Paul MALVOISIN.

Secrétaire de Séance : Mme Barbara LEPAGE.

ORDRE DU JOUR :

- Election des Délégués du Conseil Municipal, en vue de l'élection des Sénateurs de l'Eure.
- Projet d'Aggrandissement du Columbarium.
- Autorisation d'encaissement des chèques de remboursement divers.

Ouverture :

La séance a été ouverte, le Vendredi 10 Juillet 2020, à 18h00, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc MOGLIA, Maire.

1. Délibération des Délégués du Conseil Municipal, en vue de l'élection des Sénateurs de l'Eure.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'en application des articles L.283 et R.131 du code électoral, le Conseil Municipal doit se réunir le 10 juillet 2020, pour procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Monsieur Le maire rappelle qu'en application des articles L.289 et R.133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Monsieur Le Maire a indiqué que conformément aux articles L.284 à L.286 du code électoral, le Conseil Municipal doit élire 3 délégués et 3 suppléants.

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes.

Il s'agit de : Mmes PLAZANET Thérèse, FERAILLE Liliane ;
et de M. DESPLANQUE Martial et SIAUSSAT David.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Une seule Liste est déposée et enregistrée.

- La « Liste A » est composée (dans l'ordre) par :
M. MOGLIA Jean-Marc, Mme LEPAGE Barbara, M. MORENNE Miguel,
Mme BARBARAY Nathalie, M. GROULT Pascal, Mme FERAILLE Liliane.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : **14** ; Bulletins blancs ou nuls : **0** ; Suffrages exprimés : **14**.

Le Maire a proclamé **élus délégués** les candidats de la liste ayant obtenu des mandats de délégués dans l'ordre de présentation sur chaque liste et dans la limite de nombre de mandats de délégués obtenus, conformément à la feuille de proclamations jointe au procès-verbal.

Sont déclarés délégués titulaires :

M. MOGLIA Jean-Marc, Mme LEPAGE Barbara, M. MORENNE Miguel.

Il a ensuite proclamé **élus suppléants** les autres candidats de la liste pris à la suite du dernier candidat élu délégué dans l'ordre de représentation sur chaque liste et dans la limite du nombre de mandats de suppléants obtenus.

Sont déclarés délégués suppléants :

Mme BARBARAY Nathalie, M. GROULT Pascal, Mme FERAILLE Liliane.

Délibération votée à l'unanimité.

2. Projet d'agrandissement du Columbarium.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la capacité du columbarium est bientôt atteinte, et qu'il est nécessaire de procéder à son agrandissement.

Il explique au Conseil Municipal que la Commission Cimetière de la nouvelle équipe municipale, dans la continuité de l'ancienne commission, a travaillé sur la présentation d'un agrandissement du columbarium.

M. le Maire présente au Conseil le projet d'agrandissement, proposé par la Sté Granimond, qui avait déjà réalisé le premier Columbarium.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet d'agrandissement du Columbarium, par la Sté Granimond ;
- Autorise M. Le Maire à signer tous les documents permettant la création du nouveau Columbarium ;
- Autorise M. Le Maire à effectuer les démarches pour des demandes de subventions et à signer tous les documents afférant aux subventions.

Délibération votée à l'unanimité.

3. Autorisation d'encaissement des chèques de remboursement divers.

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que l'ancienne assemblée délibérante avait pris une délibération, pour l'autoriser à encaisser les chèques de remboursement divers.

Afin de simplifier la procédure, pour l'encaissement des chèques de remboursement divers, M. Le Maire demande l'avis du Conseil Municipal pour les 6 années à venir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à encaisser tous les chèques de remboursements divers, émis au Nom de la Commune d'Andé, ou du CCAS d'Andé.

Par exemple : Les chèques de caution lors des locations de la salle communale, en cas de dégradations ; Les remboursements de l'assurance ; etc...

Délibération votée à l'unanimité.

Clôture :

La séance est levée le Vendredi 10 Juillet 2020, à 19h00.